Autorisation d'insertion dans l'annuaire associatif du Cantal sous toutes formes (papier, informatique, réseaux internet de la Collectivité, etc…)

L'association reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'insertion de ses coordonnées et de leur diffusion dans le cadre de l'annuaire (informatique et papier). Dans le cadre du Forum départemental du Bénévolat, elle autorise ainsi le Conseil Général du Cantal à communiquer ses coordonnées en direction du public. L'association s'engage aussi à signaler toute modification ultérieure des informations mentionnées ci-dessous.

Veuillez inscrire ci-dessous les informations dont vous autorisez la communication :

Nom de l'association (en toutes lettres) :

……
……

Sigle (s'il y a lieu) : ……

Numéro de déclaration en Préfecture : ……...

Siège social : ……...

Téléphone : …../…../…../…../…../ Télécopie : …../…../…../…../…../

Courriel : …… Sigle Internet : ……..

Nom et fonction du correspondant :

……

Objet de l'association inscrit dans les statuts :

……
……
……
……

Rubrique dans laquelle l'association souhaite être dans l'annuaire du Conseil Général du Cantal, qui sera publié lors du Forum départemental du Bénévolat, parmi les 9 domaines répertoriés ci-après (rayer les mentions inutiles)

- ⇨ Sports-loisirs
- ⇨ Culture
- ⇨ Citoyenneté – Secours
- ⇨ Solidarité - Insertion
- ⇨ Humanitaire et coopération internationale
- ⇨ Habitat
- ⇨ Economie et tourisme
- ⇨ Environnement
- ⇨ Patrimoine culturel, bâti et naturel

Signature du Président :

Aurillac, le

Cet annuaire recense les associations du Département du Cantal autour des 9 secteurs précités.
Les associations dont la vocation est exclusivement cultuelle, politique ou liée aux mœurs n'y figurent pas.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.